



Rapport de la commission ad'hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 21 - 2018, Renouvellement du matériel
informatique et extension du réseau de fibre optique.
Crédit demandé : 1'185'000.--francs**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a tenu séance le lundi 5 novembre 2018 à la salle de réception, Davel 2

étaient présents :

pour la Municipalité : M. Gil Reichen, Syndic. Il était accompagné de M. Gérald Pittet, chef du service de l'informatique et de son adjoint, M. Jean-Marc Kürsner

la commission : M. Léo Cordey, président, Mmes Anne Brunner, Muriel Thalmann, MM. Frédéric Bongard, Pierre-François Clerc, Michel Godart, Stéphane Luginbühl, Philippe Slama et Bernard Suter

M.le Syndic et ses collaborateurs présentent le préavis, décrivent les besoins actuels et futurs en matière d'informatique, rappellent les deux préavis précédents concernant cette matière, à savoir, en 2014 Evolution de l'environnement informatique (renouvellement de matériel) et en 2016 Création d'un réseau de fibre optique.

Le présent préavis prévoit le renouvellement de matériels obsolètes aux places de travail, le remplacement du système d'alimentation par onduleur (lequel assure l'alimentation électrique du centre de calcul de la Damataire

lors de défaillances du réseau.) ainsi que le remplacement des firewalls destinés à protéger le système informatique.
De plus, le préavis prévoit l'extension du réseau de fibre optique existant. D'où le crédit demandé de 1'185'000,--francs.

Bien que parfaitement rédigé, ce préavis, de par la nature de sa matière, demande des éclaircissements et les questions de la commission vont de :
Quels sont les raisons et les buts de ces changements ?
Qu'est ce qu'on attend des nouveaux onduleurs et des firewalls nouvelle version ?
Et qu'attend-on de l'extension du réseau de fibre optique ?

M.le Syndic et ses collaborateurs diront en substance :

ce crédit d'investissement est nécessaire pour entretenir, maintenir et développer le système informatique de la Commune et ainsi assurer tous les services actuels et futurs. Les activités déployées par le biais de l'informatique nécessiteront encore des mises à jour et développements qui feront l'objet d'autant de préavis.

Il fut un temps où de telles dépenses étaient considérées comme relevant du fonctionnement ordinaire de l'administration et donc financées par le budget. Mais cela dénaturait le document en le rendant trop irrégulier. Aussi la Municipalité a-t-elle préféré mieux renseigner le Conseil par voie de préavis.

L'informatique est un domaine qui évolue sans cesse. Les mises à jour se succèdent et les améliorations qui en résultent appellent des changements d'équipements et de matériels.

Ceci explique et justifie l'acquisition des PC, des stations de travail, des PC portables et des écrans

Les nouveaux onduleurs répondront aux critères de puissance que nécessite le centre de calcul de la Damataire. Il s'agit d'un remplacement de matériel obsolète et défaillant

Les micro-coupures, les coupures, les arrêts du système seront gérés par des onduleurs de capacité supérieure en raison d'un trafic plus important des données à traiter

De plus, pour parer à d'éventuelles pannes prolongées du réseau électrique, le préavis prévoit une connexion du système sur le groupe électrogène de la protection civile de la Damataire proche des locaux du centre de calcul. Cette opportunité de circonstance est tout à fait valable

Il en va de même du remplacement des deux firewalls en limite de charge et en fin de vie. Leur rôle a considérablement évolué en ce sens qu'ils sont appelés non seulement à protéger le système des agressions venant de l'extérieur mais également à filtrer et détecter les anomalies qui peuvent subsister à l'interne...La messagerie fera l'objet d'une sécurisation afin de réduire les risques de contaminations virales internes.

Ces équipements induisent des coûts importants de maintenance, à savoir quelque 88'000.- francs (26'000.- actuellement) Il est précisé que le crédit demandé est basé sur une offre budgétaire qui sera mise en concurrence avec d'autres solutions.

Le réseau de fibre optique, objet du préavis no 1 de 2016 est actuellement terminé. Son extension postule un raccordement aux sous-stations électriques de la Commune lesquelles sont autant de sources d'alimentation pour les besoins connus et à venir.

Quand bien même nous ne pouvons pas cerner à ce jour le futurs besoins et le développement de nouvelles technologies, il apparaît opportun et judicieux de réaliser cette extension.

Le réseau de fibre optique devra encore être saisi dans une base de donnée qui assurera sa gestion.

La Commune recourt au PAIR Partenariat des achats informatiques romand pour négocier des contrats cadres et obtenir les meilleures conditions. Le PAIR apporte son savoir professionnel et son expérience dans un marché difficile où les solutions proposées doivent faire l'objet d'études complémentaires.

En matière de récupération et de recyclage, il appartient aux fournisseurs de régler cette question. Ils connaissent les partenaires qui sont spécialisés dans ces domaines.

Sur le plan de l'énergie consommée, il est difficile de calculer son coût. Il est précisé néanmoins que les nouveaux matériels et équipements consomment moins d'énergie que les anciens.

Quant à savoir, même approximativement, combien consomme l'ensemble de l'informatique, c'est difficile à établir. En effet, les installations consomment là où elles se situent, sur des compteurs d'énergie de bâtiments administratifs et communaux

Conclusions et préavis de la commission:

Sans avoir la prétention d'avoir épuisé le sujet, la commission, à l'unanimité, donne un préavis favorable aux conclusions du préavis no 21 - - 2018, sur le renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques dont le crédit demandé s'élève à 1'185'000.- francs

Dans sa séance du 6 novembre 2018, la Commission des finances a donné également un préavis financier favorable, à l'unanimité, pour le préavis précité.

Pour la commission
le président

Léopold Cordey

Pully, le 8 novembre 2018